



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 6 mars à dix-neuf heures,

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie des Fins, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 24/02/2025

Date d'affichage : 24/02/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 138
- présents : 35
- votants : 50

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 143
- procurations : 122
- **nombre total de voix exprimées : 265**

Etaient présents :

Françoise BARTHOULOT (S), Cédric BÔLE, Martial BOURNEL-BOSSON, Marie-Paule BRAND, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Pascal CLEMENCE, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Kévin FADIN, Valentin GAUTHEY (S), Suzanne GUERRIN, Thierry HOUSER, Bernard JACQUET, Pascal JACQUOT, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Marc SIMON, Michel TROUILLOT, Pierre VAUFREY, Marie-Josèphe VERMOT.

Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Michèle CACHOT-USUNIER, Hervé CAGNON, Olivier CLEMENCE, Jean-Pierre DEVILLERS, Pascal DUFFNER, Lucine FAIVRE, Florian GAIFFE, Bénédicte HERARD, Eric HOULLEY, Céline JEAMBRUN, François JACQUOT, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Nicolas MARGUET, Catherine MAUVAIS, Christian MOREL, Thierry MOREL, Corinne PARATTE, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN, Franck VILLEMAIN, Marcelline VIPREY, Céline VUILLEMIN, Marielle WILCZAK, Sébastien WOLFF.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Justine BRIQUEZ, Benoît CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOULET, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jocelyne ERNST, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Pascal GODIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Christian HERARD, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Olivier MESNIER, James MICHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Joëlle MOUGIN, Denis NARBEY, Sarah OEUVREARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, Vivien PERRET-

GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Catherine RACINE, Christian RENAUD, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Fabien ROYER, Gérard VAUCHIER, Baptiste VILLEMIN, François VILLIER, Jérôme VOINET, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Laure BOITEUX a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Léon BONVALOT a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Olivier CLEMENCE a donné pouvoir à Pascal CLEMENCE,
Jean-Pierre DEVILLERS a donné pouvoir à Daniel PRIEUR,
Lucine FAIVRE a donné pouvoir à Valentin GAUTHEY (S),
Florian GAIFFE a donné pouvoir à Dimitri COULOUVRAT,
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Anthony CUENOT,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Thierry MOREL a donné pouvoir à David CHATELAIN,
Corinne PARATTE a donné pouvoir à Marc SIMON (S),
Franck VILLEMAIN a donné pouvoir à Boris LOICHOT.

Secrétaire de séance : Dimitri COULOUVRAT

Objet : 2025-01 : Débat d'orientations budgétaires 2025

Les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 imposent aux établissements publics comprenant une commune de plus de 3500 habitants une délibération spécifique relative au rapport présenté. Le rapport comprend les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les éléments concernant la dette.

Le budget 2025 se construit sur la ligne qui a été tracée en 2024 avec toutefois un programme d'action un peu plus mesuré et non stabilisé en raison de l'absence de positionnement de plusieurs partenaires financiers.

La population connue à la date de ce débat et prise en compte pour le calcul des différents budgets est : 49 155 habitants pour le Pays Horloger et 61 175 habitants pour le PNR.

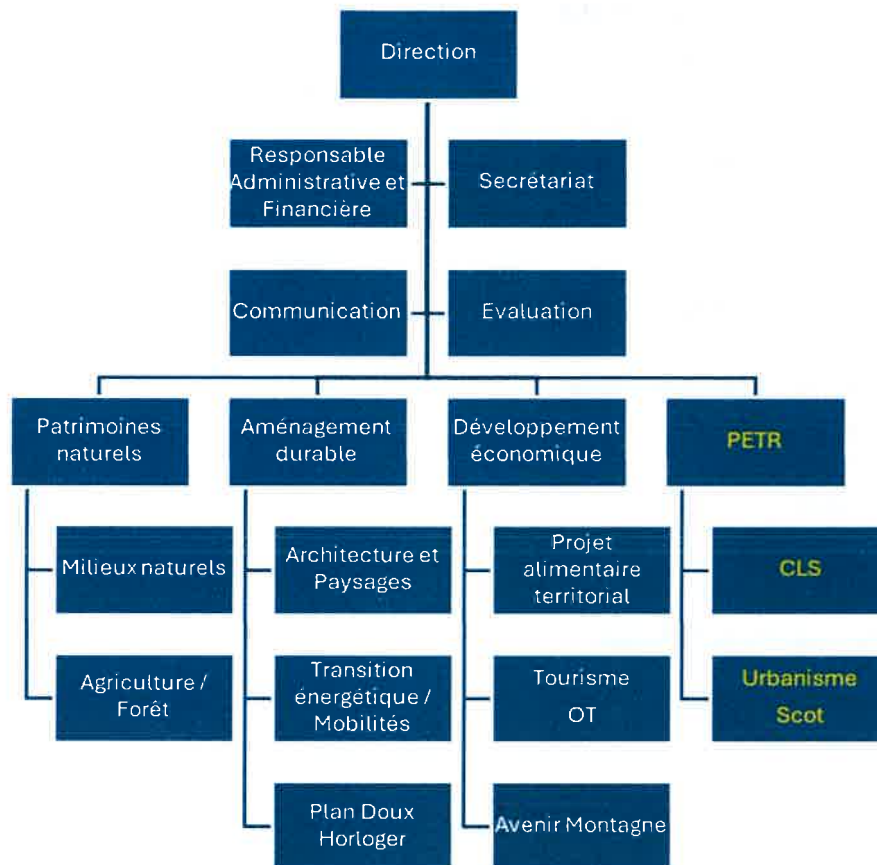
1) Budget du PNR**a. CHARGES DE PERSONNEL**

- 6 agents titulaires :
 - 1 attaché principal à 100 %
 - 1 attaché à 100 %, 1 attaché à 80 % et 1 attaché à 90 %
 - 1 rédacteur principal à 100 %
 - 1 adjoint administratif à 80 %
- 6 agents contractuels de droit public :
 - 5 temps complets sur grade d'attaché et 1 à 80 %
- 3 contrats de missions :
 - 3 temps complets

Le tout représentant 14,3 ETP. Les évolutions dans le budget consacrées à chaque agent résultent du déroulement de carrière.

Avantages sociaux aux agents : en application de l'article 71 de la loi 2007-209 du 19 février 2007 relatif à la fonction publique territoriale, les collectivités sont tenues d'accorder un avantage social à leurs agents :

- Cotisation au CNAS.
- Participation à la mutuelle
- Participation à la garantie de maintien de salaire
- Tickets restaurant avec une participation de l'employeur de 60 %



Les charges de personnel s'établissent à ce titre à 740 000 € SCoT et PETR inclus.

Les indemnités des élus président et vice-présidents à 83 000 €.

Les charges de fonctionnement à 130 000 € environ.

b. Charges financières

Un emprunt de 40 000 € a été contracté début 2021 pour faire face à l'investissement dans le nouveau mobilier. Son remboursement est prévu sur 4 ans maximum. Le montant restant dû est de 2 455,37 € au 31/12/2024. L'endettement du Parc sera ramené à 0 € en 2025.

Un montant de change est également inscrit pour les transactions en CHF pouvant intervenir dans le cadre des projets transfrontaliers.

c. Participations statutaires

Les participations statutaires 2025 se déclinent de la manière suivante :

- Région : 345 000 €
- Département : 120 000 €
- Communes : 3,10 €/habitant
- Communautés de communes : 2,63 €/habitant

Soit un total de : 816 081,45 €.

S'y ajoute une subvention de 150 000 € de la DREAL se décomposant en 50 000 € d'actions. Cette somme au regard du budget 2025 de l'Etat qui n'a pas encore été confirmée par la DREAL.

d. Projets

Nous avons basculé en 2024 sur une comptabilité d'engagement qui nous permet de sécuriser les actions déjà lancées en 2024.

I. Programme d'action 2025

Voir programme d'action 2025 en annexe.

Beaucoup d'actions restent incertaines par défaut de sécurisation des financements :

- Etude couleurs et matériaux du bâti 40 000 €
- Organisation de temps forts du Parc sur la transition énergétique et les mobilités

L'objectif sera de prioriser ce que l'on peut achever et ce que l'on peut financer en fonction des opportunités.

II. Projets lancés sur les exercices antérieurs.

Mobilités :

- Ecomobilité scolaire : solde à percevoir
- Plan Doux Horloger Ingénierie
- Covoiturage 2024-2027
- Stationnement vélo

Avenir Montagnes Ingénierie :

- Financement de poste
- Conciliation des usagers de la nature

Transition énergétique :

- Ciel étoilé

Communication :

- Stand PNR
- Panneaux entrées de bourgs

Tourisme :

- Marque Valeurs Parc : 1 900 €
- Belvédères/Signalétique

2) SCoT

Les recettes attendues sont de 103 225,50 € au titre de la participation statutaire.

Sur ce budget est affecté 80 % du temps de l'agent en charge du SCoT et de l'urbanisme. Ce temps de travail est pris en charge à 50 % par la Région.

Le programme de travail prévoit :

- Mise en œuvre du SCoT
- Tableau des dispositions pertinentes
- Etude sur l'inventaire des friches
- Avis sur les SCoT limitrophes et les PLU et PLUI du territoire du SCoT.

3) Pays Horloger

Les recettes attendues sont de 362 945,61 € qui se décomposent en 291 217,11 € de subvention à l'Office de tourisme et en 73 732,50 € pour les actions avec un fléchage Pays.

Les charges concernant principalement se répartissent entre la chargée de mission santé, le coût de son poste est couvert à 50 % pour l'ARS et à 30 % par le Conseil Régional.

S'ajoute à ce chapitre la poursuite de l'action covoiturage et le financement de l'Office de tourisme défini dans la convention d'objectifs : 4,50 € par habitant et l'équivalent de la moitié de la taxe de séjour perçue en 2024.

- Contrat local de santé 2023 – 2028 : Le nouveau contrat est maintenant engagé.
- Les diverses actions en santé sont imputées sur ce budget et couvertes par l'ARS.
- Contractualisation région 2023 – 2028 : Le périmètre reste celui des SCot/Pays. Cela n'a toutefois pas d'impact budgétaire pour le Pays Horloger.
- Office de tourisme du Pays Horloger – Convention 2022 – 2026 : suivi de la mise en œuvre.

A partir du mois de mai, le poste de chargée de mission mobilités durables basculera sur ce budget.

Cet exposé entendu, Monsieur le président propose que le budget 2025 soit construit sur ces bases. Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide cette proposition.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 265	Exprimés (en voix) : 265
- pour : 265	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
le Président
Denis LEROUX

